

DCM_2025_04_01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Laurence LEFEVRE
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

1

SOLIDARITES INTERNATIONALES : Contribution Exceptionnelle en faveur des populations civiles à Gaza – Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF France) et l'ONG Médecins sans Frontières

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Depuis le massacre du 7 octobre 2023 en Israël fomenté par l'organisation terroriste du Hamas qui a assassiné 1 148 Israéliens (dont 36 enfants) et 71 étrangers et pris en otages 251 personnes dont près d'un tiers ont péri en captivité puis en représailles de l'entrée en guerre de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, le 27 octobre 2023 provoquant une brutale détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire dans ce territoire, l'Etat français mais également un nombre important de collectivités locales tout en condamnant fermement les actes barbares du Hamas, se sont mobilisées pour répondre aux besoins vitaux de la population gazaouie soumise à d'incessants et meurtriers bombardements de la part de l'armée israélienne.

Le plus récent bilan des Nations Unies fait état de 64 000 morts dans la bande de Gaza, dont près d'un tiers d'enfants. Ce bilan correspond à au moins 3 % de la population totale de Gaza, sans inclure les milliers de dépouilles toujours ensevelies sous les décombres. Et il ne prend pas en compte les dizaines de milliers de victimes indirectes du conflit, du fait de la destruction du système de santé, du refoulement de la majorité de la population sur 12 % du territoire de l'enclave, des situations de malnutrition et de famine et de la résurgence des épidémies.

La destruction quasi-totale des capacités agricoles et la limitation de l'entrée de l'aide alimentaire par Israël ont plongé le peuple palestinien de Gaza dans une situation catastrophique. Ainsi, le 22 août dernier, l'Organisation des Nations unies a officiellement déclaré l'état de famine dans la ville de Gaza. La faim est directement à l'origine de décès à Gaza. Les premières morts d'enfants liées à la malnutrition et à la déshydratation ont été signalées dès février 2024 par le ministère de la Santé gazaoui.

À cela, s'ajoute également la situation catastrophique du système de santé dont les hôpitaux sont régulièrement attaqués, bombardés. Seuls 19 des 36 hôpitaux restent opérationnels, établissements faisant face à de graves pénuries d'approvisionnements, à un manque de personnel de santé, à une insécurité persistante et à une augmentation du nombre de victimes : au moins 94% de tous les hôpitaux de la bande de Gaza sont endommagés ou détruits.

Face à cette catastrophe humanitaire et au-delà des vaines polémiques dans lesquels certains voudraient nous précipiter, la ville d'Avignon du fait de ses valeurs d'humanisme qui prône la fraternité entre les peuples avec le respect des différences de chacun, sources de richesse, et la solidarité envers celles et ceux qui souffrent, souhaite apporter son aide face au drame vécu par la population des 2,1 millions d'habitants de Gaza.

Ainsi la ville d'Avignon, membre du réseau « Ville Amie des Enfants » d'UNICEF France, a décidé de participer au financement des actions d'aide d'urgence en faveur des enfants et des familles de Gaza par UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

De plus, face aux risques sanitaires colossaux (épidémies, non-recours aux soins pour les maladies chroniques, ...) la ville d'Avignon a décidé de participer également au financement des actions sanitaires de Médecins sans Frontières (déploiement d'équipes mobiles, approvisionnement en matériel médical, ...) au bénéfice de la population gazaoue.

Enfin, la ville d'Avignon rappelle son souhait le plus fort d'une résolution pacifique du conflit au Proche-Orient fondée sur le respect du droit international, par la reconnaissance de deux états, l'un israélien, l'autre palestinien pour que les populations puissent vivre en sécurité, dans la paix et la dignité humaine. A ce titre, elle se reconnaît complètement dans la prise de position officielle portée par le Président de la République le 22 septembre dernier à la tribune de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, portant reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine.

En conséquence, je vous propose d'approuver le versement d'une contribution de 50 000 € au Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF France) et d'une contribution de 50 000 € à Médecins sans Frontières

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et L. 1115-1.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une contribution de 50 000 € au Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF France) et d'une contribution de 50 000 € à Médecins sans Frontières ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 67 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL

Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC ne participent pas au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025

ACTE PUBLIE LE 30/09/2025